

VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU: 21 juin 2021

Présent(e)s :

M. Claude EERDEKENS, Bourgmestre MM. Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD et Elisabeth MALISOUX, Echevins;

MM. Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha FRANCOIS, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie-ELSEN et Eddy SARTORI, Conseillers communaux;

M. Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : M. Philippe RASQUIN

1.3. <u>Objet</u>: Service Citoyen – Proposition d'adhésion de la Ville d'Andenne à la Plateforme du Service Citoyen

Le Conseil,

Vu les articles L 1122-24, L 1122-20, L 1122-26, L 1122-30, L 1212-1, L 3131 §2- 20et L 3132§ 1er du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant les Principes fondamentaux de la Charte d'adhésion au Service Citoyen.

Considérant que le 25 janvier 2021, le Conseil a communal a décidé de s'engager au niveau1 d'association avec la Plateforme pour le Service Citoyen à savoir :

 De signer la Charte d'adhésion au Service Citoyen, engageant la commune d'Andenne à se mobiliser pour la mise en place progressive d'un Service Citoyen institutionnalisé sur l'ensemble du territoire belge

Considérant que les Services de Cohésion sociale sont désireux d'intégrer les citoyens dans leurs pratiques professionnelles afin de favoriser la solidarité et le vivre ensemble au sein de l'entité et que cette expérience fasse office de projet pilote au sein de l'administration communale.

Considérant que les Services de Cohésion désirent accueillir deux jeunes dans le cadre de ce projet pilote dès septembre 2021 si la situation sanitaire le permet et que le fait de proposer des missions à des jeunes au sein de l'administration correspond au niveau 4 d'engagement du Service Citoyen.

Considérant qu'afin que ce niveau d'engagement soit atteint, la Ville d'Andenne doit s'engager, soit en tant que membre adhérent, soit en tant que membre effectif à la plateforme pour le Service Citoyen,

ARRETE A L'UNANIMITE :

Article ler:

De s'engager au niveau 4 d'association avec la Plateforme pour le Service Citoyen à savoir :

- De signer la Charte d'adhésion au Service Citoyen, engageant la commune d'Andenne à se mobiliser pour la mise en place progressive d'un Service Citoyen institutionnalisé sur l'ensemble du territoire belge
- Encourager l'ouverture de nouveaux partenariats avec des organismes d'accueil potentiels au sein du territoire
- À créer une ou plusieurs missions au sein des services communaux.
- La commune décide de devenir elle-même organisme d'accueil et signe une convention de partenariat avec la Plateforme pour le Service Citoyen, en tant que membre adhérent à cette plateforme.

Article 2eme:

D'accueillir une mission au sein des Services de Cohésion sociale à potentiellement deux jeunes dès septembre 2021, si la situation sanitaire le permet.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

PAR LE CONSEIL,

LE DIRECTEUR GENERAL,

LE PRESIDENT,

R. GOSSIAUX

P. RASQUIN

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT,

LE BOURGMESTRE,

P. TERWAGNE

C. EERDEKENS